

PAR COURRIEL

Québec, le 16 décembre 2022

Monsieur Mathieu Lacombe
Député de Papineau
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région de l'Outaouais
Ministre de la Culture et des Communications
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet : Désignation toponymique commémorative – Autoroute Guy-Lafleur –
État d'avancement du projet**

Monsieur le Ministre,

À la suite de votre demande datée du 24 mai 2022 concernant l'attribution du nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50, la Commission de toponymie a consulté les municipalités riveraines de l'autoroute afin de recueillir leurs commentaires. Toutes les municipalités qui ont répondu à la consultation se sont montrées favorables au projet. Les vérifications nécessaires ont aussi été menées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Lors de leur réunion du 7 décembre 2022, les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur l'attribution du nom **Autoroute Guy-Lafleur** à l'autoroute 50. La Commission, conformément à ses pratiques, n'a pas rendu public cet avis.

Considérant les normes appliquées par la Commission en matière de commémoration, qui prévoient qu'un lieu ne doit pas se voir attribuer le nom d'une personne décédée depuis moins d'un an, l'officialisation du nom **Autoroute Guy-Lafleur** pourrait se réaliser à compter du 22 avril 2023. Des démarches ont été entreprises auprès du Protocole du gouvernement du Québec en vue de l'organisation d'une cérémonie protocolaire de dévoilement du nom, dont les modalités (date, lieu, invités, etc.) sont à convenir.

Soyez assuré que la Commission continuera à vous tenir informé de l'évolution du dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Original signé
Ginette Galarneau

c. c. : Monsieur Jean-François Roberge, ministre de la Langue française
Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable